

FICHE DE POSTE **Aide au déménagement – manutentionnaire**

MISSIONS

Vous réalisez le déménagement de biens matériels (meublé, appareils, objets, machines,..) d'un lieu à un autre. Vous effectuez tout ou partie des opérations de manutention selon les règles de sécurité en veillant à la satisfaction du client en terme de qualité et de délai.

DESCRIPTIF DES TACHES

Le salarié doit se conformer aux consignes établies par la chargée de placement, dans le respect des règles de sécurité.

Selon les missions, les tâches peuvent varier. De façon générale il s'agit pour le salarié de :

- Sélectionner et charger le matériel de déménagement en fonction de la commande
- Contrôler l'état des objets et du mobilier, signaler les anomalies au client et emballer chaque élément selon ses caractéristiques
- Acheminer le mobilier, les cartons entre le local et le véhicule
- Démonter/monter le mobilier ou les machines et les positionner selon la demande
- Déballer les objets déménagés et les ranger
- Nettoyer l'intérieur et l'extérieur du véhicule

Moyens : Utiliser le matériel mis à disposition par le client, en cas de défaut, prévenir la chargée de placement.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Vous maîtrisez les techniques de gestes et postures de manutention.

Vous maîtrisez les techniques d'emballage, d'arrimage et de conditionnement. Vous savez utiliser l'outillage manuel (clé, pince, scie..).

SAVOIR ETRE REQUIS

- S'adapter aux différents publics et situations
- Etre dynamique et efficace
- Etre autonome
- Posséder une bonne capacité relationnelle
- Entretenir des relations de confiance avec le public visé
- Avoir un sens pratique et logique
- Faire preuve de professionnalisme

FORMATION

Cet emploi/métier est accessible **sans diplôme – une 1^{ère} expérience dans le domaine est appréciée.**

SPECIFICITE DU POSTE

L'activité peut varier selon les clients, le contexte de travail et impliquer des déplacements (sur les différents sites d'intervention).

Elle implique la manipulation de charges plus ou moins lourdes.

Elle peut s'exercer en horaires fractionnés et en fin de semaine.

CONTRAT ET REMUNERATION

CDD d'usage avec une période d'essai d'une durée de 1 mois renouvelable 1 fois.

Salaire basé sur le smic horaire – la rémunération du salarié est établie en fonction du nombre d'heures effectivement travaillées.

RELATIONS FONCTIONNELLES

Le salarié exerce sous la responsabilité fonctionnelle de la chargée de placement et sous l'autorité de la Directrice de l'Association.

Le salarié informe la chargée de placement en cas de demandes de la clientèle sortant de son cadre de compétences ou de ce qui est prévu sur son contrat.